Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 12 avril 2016 à 18h00 et à laquelle étaient présents les conseillers(ères) : Jeannine Bastille, Léo-Paul Thibault, Dario Gagnon, Jean Vézina etNathalie Lévesque, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Absent : Rémi Beaulieu

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 18h01.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le Maire, M. Louis-Georges Simard, fait la lecture de l'ordre du jour.

16-04-29 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3. Demande d'autorisation de la Ferme Dubenoit pour aliéner, lotir, morceler et utiliser à des fins agricoles et en partie non agricoles sur les lots 4 318 931, 4 319 031, 4 319 489, 4 321 349, 4321 350, 4 321 351 et 4 321 352 du Cadastre du Québec, d'une superficie de 835 904 m^2

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Rivière-Ouelle doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par Ferme DUBENOIT visant à aliéner, lotir, morceler et utiliser à des fins agricoles et en partie non agricoles, un terrain sur les lots **4318931,4319031, 4319489, 4321349, 4321350, 4321351 ET 4321352 du cadastre du Québec, d'une superficie de 835904 m^2;**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

ATTENDU l'absence d'impact de l'autorisation recherchée sur l'activité agricole pratiquée dans ce milieu et sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricoles de la superficie visée et des lots avoisinants;

ATTENDU QUE Les terres vendues viseront à assurer la pérennité de la ferme ayant le projet de s'en porter acquéreur;

ATTENDU QUE Le propriétaire de la Ferme actuelle, Donald Dionne, conserve pour lui-même sa résidence et le terrain adjacent lui permettant de faire une installation septique conforme, ainsi que les bâtiments inutiles à l'acheteur et la partie de terre non cultivable;

ATTENDU QUE Les terrains conservés pour les besoins de M. Dionne sont très rocheux;

ATTENDU QU' Il vend sa terre en entier sauf sa partie conservée autour de ses droits acquis pour une superficie d'environ 2.4 hectares;

16-04-30 **IL EST PROPOSÉ** par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité de Rivière-Ouelle appuie le demandeur Ferme DUBENOIT dans sa démarche visant à obtenir de la Commission, l'autorisation de lotir, d'aliéner et morceler pour utiliser à des fins agricoles **sur les lots 4 318 978, 4 318 973, 4 318 872 et 4 319 638 du cadastre du Québec, d'une superficie de 511320.1.m^2;**

QUE la municipalité de Rivière-Ouelle indique à la Commission que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale et au RCI 134;

QUE la municipalité de Rivière-Ouelle recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

ADOPTÉ

4. <u>Période de questions</u>

Aucune question.

5. <u>Levée de l'assemblée</u>

16-04-31 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 18h06.

ADOPTÉ

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Louis-Georges Simard Maire	Erwan Franel Directeur général, secrétaire-trésorier